

Manieur d'argent, il était souvent prêteur et agissait aussi parfois pour le compte des Jésuites. Sa piété était extrême et sincère. Il collectionnait les prières et vénérât particulièrement saint Spiridion. Or, celui-ci n'a jamais été extrêmement populaire dans le Luxembourg et Feltz n'a pas expliqué les raisons de cette prédilection. On peut croire qu'à l'instar de ce personnage historique du IV<sup>e</sup> siècle, entré dans les ordres après avoir été marié et être devenu père d'une jeune fille, notre fonctionnaire, après avoir perdu son épouse, songea lui-même tout un temps à revêtir l'habit monastique, ce que devait faire, en 1693, son unique enfant.

Sa santé lui donnait beaucoup d'inquiétudes et ses lettres en témoignent souvent. On trouve parmi ses papiers des nomenclatures médico-pharmaceutiques très supérieures aux remèdes de bonne femme dont on se contentait alors si volontiers. Il souffrait, notamment, de calculs urinaires, rançon inévitable d'une bonne constitution chez les hommes qui, de son temps, arrivaient à la vieillesse. Aussi était-il un client assidu des deux fameux apothicaires de Luxembourg, Leclercq et Schannat, dont il conservait et annotait parfois les mémoires. Ceux qu'intéresse la thérapeutique de son temps trouveraient dans la documentation qu'il a laissée des détails curieux.

Avait-il des prétentions nobiliaires, à l'instar des autres financiers que ses activités l'appelaient à fréquenter? La chose est assez douteuse, car il n'y fait jamais allusion. En 1697, cependant, le grand héraut d'armes d'Hozier lui reconnut ou lui fit attribuer le blason ci-après: *d'azur à un rocher d'argent sommé d'un chêne de sinople accompagné de deux étoiles d'argent.*<sup>103</sup> Nous ignorons s'il en a fait usage.

## 9.

Feltz avait fait, le 8 janvier 1699, son testament qui fut endossé le 20 du même mois par le notaire Jean Gerber, son ami. Nous connaissons les dispositions de cet acte par une copie de 1713.<sup>104</sup>)

Il demande d'être inhumé en l'église de Saint-Nicolas au sépulcre de son épouse Agnès Sthaal et prescrit les messes qui doivent y être célébrées. Il déclare que si son fils Christophe-Ernest persévère dans sa résolution de devenir jésuite, c'est le Collège de Luxembourg qui deviendra son héritier universel à la condition de donner chaque année 100 florins au couvent de Namur. Le contrat de mariage avec Marie-Éléonore Jolliot, sa seconde femme, sera respecté. De surcroît, elle aura droit à une rente annuelle de 20 thalers à charge de la maison où ils résident, à partir du moment où elle passera aux Jésuites et pourra l'habiter gratuitement pendant un an. Il lui cède encore en propriété son jardin situé au Grund, au pied de la grosse tour de Verlorenkost et son autre jardin au Pfaffenthal, près de l'Hôpital royal.

A sa belle-soeur Catherine-Sidonie Simoni, veuve de Nicolas Parfondvaux, il lègue 400 florins de Brabant et à chacun de ses neveux et nièces Aldringen 50 écus soit 200 florins, l'un d'eux, son filleul Jean-Martin, recevant au surplus une rente de 6 écus pour ses études.